



LA MISE EN PLACE DU PARCOURS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

L'essentiel

- > La loi du 8 juillet 2013 pour la refondation de l'École de la République a introduit la notion de parcours d'éducation artistique et culturelle.
- > Ce parcours a vocation à être mis en œuvre progressivement à partir de la rentrée 2013, en s'appuyant sur les enseignements artistiques proposés dans les écoles et les établissements. Il doit être pensé de manière à assurer une **complémentarité entre les temps scolaire, périscolaire et extra scolaire, notamment à travers les projets éducatifs territoriaux (PEDT)**.
- > Le parcours d'éducation artistique et culturelle doit **permettre à chaque élève d'aborder, dans leur diversité, les grands domaines des arts et de la culture, et de valoriser les activités auxquelles il prend part, y compris en dehors de l'école. Il favorise également la cohésion au sein de l'école ou de l'établissement** en mobilisant élèves, enseignants et parents autour de projets artistiques et culturels.
- > La mise en œuvre de ce parcours implique un **partenariat avec l'ensemble des acteurs du territoire** (équipes éducatives, opérateurs culturels, collectivités territoriales, milieu associatif...) et encourage ainsi une **plus grande ouverture des écoles et des établissements scolaires sur leur environnement culturel proche**.
- > Afin de faciliter le suivi du parcours des élèves, **une application informatique nommée « Folios » sera expérimentée dès la rentrée dans plusieurs académies**.

Une approche renouvelée de l'éducation artistique et culturelle

Les objectifs du parcours d'éducation artistique et culturelle

Le parcours d'éducation artistique et culturelle permet à chaque élève d'**aborder de façon progressive et continue, et dans leur diversité, les grands domaines des arts et de la culture**. L'élève prend ainsi conscience du parcours de formation qu'il accomplit : il se l'approprié et en devient peu à peu le principal acteur. Dans cette perspective, **il est également invité à valoriser les activités artistiques auxquelles il prend part en dehors de l'école**.

Résolument ancré dans les enseignements, le parcours d'éducation artistique et culturelle permet aux équipes éducatives non seulement de mettre en cohérence actions éducatives et enseignements, mais aussi d'enrichir collectivement le volet culturel du projet d'école ou d'établissement.



Les nouveautés de la rentrée 2013 Donner à chacun les moyens de mieux apprendre

Il favorise la **cohésion au sein de l'école ou de l'établissement** par la mobilisation des élèves ainsi que par le travail d'équipe entre enseignants et contribue ainsi à améliorer le cadre de vie scolaire, notamment à la faveur de présentations de projets artistiques et culturels en présence des parents d'élèves.

Une approche concertée de l'éducation artistique et culturelle

Le parcours d'éducation artistique et culturelle implique de façon concertée tous les acteurs d'un même territoire : équipes éducatives, opérateurs culturels, collectivités territoriales, milieu associatif.

Cette approche territoriale du partenariat favorise une **plus grande ouverture des écoles et des établissements scolaires sur leur environnement culturel proche**.

En mutualisant actions et moyens, elle facilite également la **mise en place de projets ambitieux et stimulants**, laquelle peut s'effectuer dans un cadre conventionnel varié (projets éducatifs territoriaux (PEDT), contrats locaux d'éducation artistique (CLEA), etc.)

La mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle dans les écoles et les établissements scolaires

Une stratégie académique

Dès la rentrée, les recteurs, les directeurs régionaux des affaires culturelles et les représentants des collectivités territoriales sont chargés d'installer des **comités territoriaux de pilotage** afin de définir et de mettre en œuvre les grands axes stratégiques de développement de l'éducation artistique et culturelle de l'académie. Il s'agit d'impulser une dynamique auprès des acteurs locaux chargés de la mise en œuvre opérationnelle du parcours d'éducation artistique et culturelle.

Un accompagnement des équipes éducatives

Pour construire, dans le cadre du volet culturel du projet d'école ou d'établissement, un parcours cohérent pour l'ensemble des classes, les équipes éducatives pourront s'appuyer sur l'expertise des corps d'inspection et des équipes des délégués académiques à l'action culturelle (DAAC).

Ils pourront également consulter le **Guide du parcours d'éducation artistique et culturelle** qui sera prochainement mis en ligne sur Éduscol.

Un outil informatique au service de la cohérence du parcours de l'élève

Afin de pouvoir suivre le parcours sur plusieurs années, le recours à l'outil informatique doit être privilégié. C'est pourquoi **une nouvelle application, appelée « Folios », sera expérimentée à partir de la rentrée 2013 dans plusieurs académies**.



Les nouveautés de la rentrée 2013

Donner à chacun les moyens de mieux apprendre

Cette application permet de conserver la trace des activités menées dans le cadre des enseignements et des actions éducatives qui y sont associées. L'élève sera acteur de la constitution et de l'organisation de ses portfolios, ce qui développera son esprit critique, son sens des responsabilités, son autonomie et sa créativité.

L'outil « Folios » sera utilisable :

- **par les élèves**, qui auront accès à des dossiers de ressources et pourront regrouper dans un même espace les productions liées à leurs parcours, y compris en y intégrant ce qui est réalisé en dehors de l'école ;
- **par les enseignants**, pour fixer les thématiques des parcours et suivre la progression des élèves ;
- **par les parents**, qui pourront ainsi s'associer au parcours.

Sur la base des résultats de l'expérimentation, l'utilisation de Folios pourra être étendue à partir de 2014-2015.